



## FICHE 8 - Perspectives d'évolution

### Un problème global qui doit être pris en compte au plus haut niveau

**Forts de leur expérience, les membres de l'Initiative Clause Sociale prennent maintenant conscience de la nécessité d'impliquer d'autres acteurs dans la démarche pour élargir le débat et intégrer les plus hautes instances dans cette démarche de progrès.** Pour le moment, les enseignes françaises, même si elles ont réussi à travailler ensemble sur ces problématiques pour y trouver une réponse commune, ne peuvent que constater qu'elles manquent parfois de poids. Ne serait-ce que pour travailler avec des pays comme la Chine qui monte rapidement en puissance depuis la levée des quotas d'importation de produits textiles.

L'idée est de faire remonter la démarche à l'échelon européen. Alain Souppart (Auchan) en est persuadé :

*« Les pays n'appliquent pas toujours les principes de l'OIT. Notre démarche est de dialoguer et de travailler avec des acteurs européens comme la Commission européenne, pour que l'éthique sociale soit davantage prise en compte. »*

Pour Virginie Saudrais (Carrefour) :

*« L'ICS nous apporte une cohésion par rapport à une logique européenne. C'est ainsi que nous pourrions faire un peu plus le poids et faire pencher la balance du bon côté. »*

Didier Vyncke (Okaidi) privilégie la piste d'une mise en commun des expériences menées dans les divers pays européens :

*« Maintenant que notre référentiel est au point, il faut que nous arrivions à une reconnaissance mutuelle avec d'autres initiatives au niveau européen. L'ICS doit sortir de son image franco-française. A l'avenir, sa diffusion devrait s'étendre bien au-delà des seules centrales d'achat françaises.*

*Idéalement, dans le futur lorsque les acheteurs se déplaceront dans un pays et qu'ils annonceront vouloir faire un audit sur le référentiel ICS, ils devraient provoquer tout de suite un déclic chez les fournisseurs. Parce que les fournisseurs auront déjà entendu parler de cette initiative et qu'ils sauront exactement ce que cela signifie pour eux. »*

**Reste que pour s'assurer de l'efficacité croissante de cette démarche, il faudra aussi s'appuyer sur les acteurs locaux de la société civile.** Nombreux sont ceux qui estiment que c'est la prochaine étape que devra franchir l'Initiative Clause Sociale, comme Bruno Colombani (Casino) :

*« Avec l'ICS, nous avons désormais de bons outils mais je pense que nous pouvons aller plus loin en travaillant avec les ONG et les associations. Avec elles, nous pouvons encore affiner notre capacité d'analyse*

*et renforcer nos moyens de défense et la promotion des valeurs humaines auxquelles nous sommes attachés.»*

**Faire progresser le message vers les « deux bouts de la chaîne » comme le prône Jérôme Bédier, le Président de la FCD, pour qui l'ICS doit prendre une nouvelle dimension :**

*« Nous aurons réussi lorsque nous aurons créé un vrai débat sur l'évolution du droit social dans les pays émergents ; débat dans lequel tous les acteurs économiques auront leur place. Aujourd'hui, c'est indécent de demander à un industriel de financer six ou sept audits différents suivant ses clients. Mais si le même référentiel lui garantit l'accès à 95 % de ses clients, il pourra le prendre en charge. Nous arriverons alors à un système proche de notre assurance qualité. Quand nous en serons là, nous aurons atteint nos objectifs de départ et les échanges auront changé de dimension.»*

**Michel Capron, Professeur des Universités en sciences de gestion à Paris 8 et Paris 12 va dans le même sens tout en plaidant pour que les pouvoirs publics ne se reposent plus seulement sur la bonne volonté et les initiatives des entreprises.**

*«La question d'une régulation sociale mondiale se pose effectivement de manière croissante aujourd'hui. Le problème est que cette régulation devrait être transnationale. Or les cadres institutionnels existants (principes directeurs de l'OCDE, conventions de l'OIT) ou en projet dépendent pour leur application des états-nations. Il y a donc un hiatus qui ne peut être surmonté que par des négociations internationales portant sur une application directe de normes par les firmes multinationales. Deux mouvements sont actuellement intéressants à suivre à cet égard :*

*- La signature d'accords-cadres internationaux entre des groupes et des Fédérations syndicales internationales de branche ; mouvement qui reste cependant encore assez limité en nombre d'accords (un peu moins de 50) et circonscrit essentiellement à des groupes originaires de l'Europe continentale occidentale ;*

*- L'élaboration par l'ISO de lignes directrices en matière sociale qui suppose un large consensus et un phénomène de propagation rapide dans les milieux professionnels.*

*De toute évidence, les sociétés civiles ne se satisferont pas des seules démarches volontaires d'entreprises comme semble le croire la Commission de l'Union européenne qui vient de publier le 22 mars une communication sur la responsabilité sociale des entreprises en écartant toute idée de réglementation contraignante.»*